

Instruction publique.

ARRÊTÉ

PORTANT

RÈGLEMENT ORGANIQUE

De l'École de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie.

LE PRÉFET,

Revu l'art. VIII de son Arrêté du 5 Vendémiaire présent mois,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La partie du local de l'Hôtel de l'Octroi, qui était occupée par l'École-gratuite de Dessin sera, sur-le-champ, disposée de manière à ce qu'on puisse y donner les leçons de Médecine, de Chirurgie & de Pharmacie.

II. Une salle de l'Hôpital de la Byloke sera pareillement préparée pour les cours de dissection.

III. Les cours seront ainsi divisés ;

SAVOIR :

Cours d'Anatomie & de Physiologie ;

d'Accouchemens théoriques & pratiques ;

de Chirurgie théorique & pratique ;

de Médecine théorique & pratique ;

de Chymie pharmaceutique, matière médicale & botanique.

Les jours & heures de ces différens cours seront fixés par un Règlement spécial.

IV. Ces cours seront professés ;

SAVOIR :

L'Anatomie & la Physiologie, par Mr. *Block*.

Les Accouchemens, par Mr. *De Brucq*.

La Chirurgie, par Mr. *Kluyskens*.

La Médecine, par Mr. *Van Rotterdam*.

La Chymie, &c., par Mr. *Beyts*.

Adjoint au Professeur de Chymie, Mr. *Vande Castele*.

V. Tous ces cours s'ouvriront, chaque année, le premier Brumaire, & se fermeront le 30 Thermidor, excepté le cours d'Accouchemens pour les Elèves, qui commencera dès le premier Vendémiaire, à dater de l'an 14.

VI. Les Jeunes-gens qui désireront profiter de ces cours, devront se présenter chez le Professeur chargé du cours qu'ils pourront suivre, pour s'y inscrire avant le premier Brumaire de chaque année, à dater de l'an 14 seulement.

VII. Tout Elève dont les parens sont domiciliés à Gand, payera une rétribution annuelle de 30 francs.

Les Elèves non domiciliés payeront une rétribution annuelle de 50 francs.

Les Sages-femmes domiciliées à Gand, payeront une rétribution de 15 francs ; celles non domiciliées, une de 20 francs.

Ces rétributions seront payées d'avance en s'inscrivant, & versées de suite dans la caisse de l'École, confiée aux Membres du Jury-médical.

VIII. La ville de Gand fournira annuellement une somme de 7200 fr. pour l'indemnité des cinq Professeurs, de l'Adjoint au Professeur de Chymie, & pour couvrir une partie des dépenses variables de l'École.

IX. Chaque Professeur aura une indemnité annuelle & fixe de 1200 francs, & l'Adjoint au Professeur de Chymie, une de 500 francs.

X. Ces indemnités prélevées, la somme de 700 fr. restante, & le produit des rétributions versées par les Elèves & Sages-femmes, seront employés, sous la direction du Bureau d'administration de l'École, à pourvoir aux dépenses variables de ladite École. Le surplus sera, au bout de chaque année, réparti entre les Professeurs & l'Adjoint, en supplément d'indemnité.

XI. Les Membres du Jury-médical feront, aussi souvent qu'ils le jugeront convenable, la visite de l'École pendant les heures des leçons, pour s'assurer si elles sont données & suivies avec exactitude.

XII. Le 30 de chaque mois, le Bureau d'administration se réunira pour s'occuper des intérêts de l'École & entendre le rapport des Membres du Jury-médical sur la marche & les progrès de l'instruction.

XIII. Le 30 Thermidor de chaque année, il sera distribué, par chaque cours, un premier, un second prix & trois accessits à ceux des Elèves qui se seront distingués par leurs progrès & leur bonne conduite. L'achat de ces prix fera partie des dépenses variables de l'École.

XIV. Le présent Arrêté sera imprimé & affiché dans la ville de Gand & dans toutes les communes du département.

Fait à Gand, le 10 Vendémiaire an 13.

Signé FAIPOULT.

Pour expédition conforme :

Par le Préfet,

Le Secrétaire général de Préfecture,

Signé P. TINEL.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'ESCAUT.

Jury médical.

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU PRÉFET DU
DÉPARTEMENT

DE L'ESCAUT.

LE PRÉFET, Membre de la Légion d'honneur,
Vu la lettre de Mr. *Tourdes*, Président du Jury de Médecine de ce Département,
par laquelle il annonce que d'après décision de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, le Jury médical de ce Département se réunira à Gand, le 2 Novembre prochain, & terminera sa session le 4 suivant, pour examiner les personnes qui se destinent à la profession d'Officier de santé, de Pharmaciens, d'Herboristes ou de Sages-femmes,

ARRÊTE:

Les personnes qui se destinent à la profession d'Officier de santé, de Pharmacien, d'Herboriste ou de Sage-Femme, & qui désirent se présenter cette année à l'examen du Jury médical de ce Département, devront déclarer par écrit au Préfet leur intention avant le 25 Octobre prochain, *terme de rigueur*.

Chaque déclaration sera conçue ainsi:

N. N. (nom & prénoms du candidat) âgé (ou âgée) de ans, domicilié
en la commune de , déclare à Monsieur le Préfet du Département de
l'Escaut être dans l'intention de se présenter à l'examen du Jury médical de 1807.
A le an 1807.

Cette déclaration sera remise au Secrétariat général de la Préfecture, où il sera dressé un tableau de tous les candidats qui se seront présentés dans le délai prescrit. Ce tableau sera adressé au Jury médical.

Toute déclaration qui parviendrait à la Préfecture après le 25 Octobre, sera regardée comme non avenue, & son souscripteur ne sera plus admis à l'examen de la présente année.

Ceux qui auront envoyé leur déclaration dans le délai prescrit, devront se présenter à la séance du Jury médical du deux au quatre Novembre prochain.

Le Jury siégera dans une des salles de l'Hôtel de la Mairie de la ville de Gand.

Le présent Arrêté sera publié, affiché dans toutes les communes & inséré dans les Journaux de ce Département.

Fait à Gand, le 29 Septembre 1807.

Signé VAN AKEN, Préfet par interim.

Pour expédition conforme,

Par le Préfet,

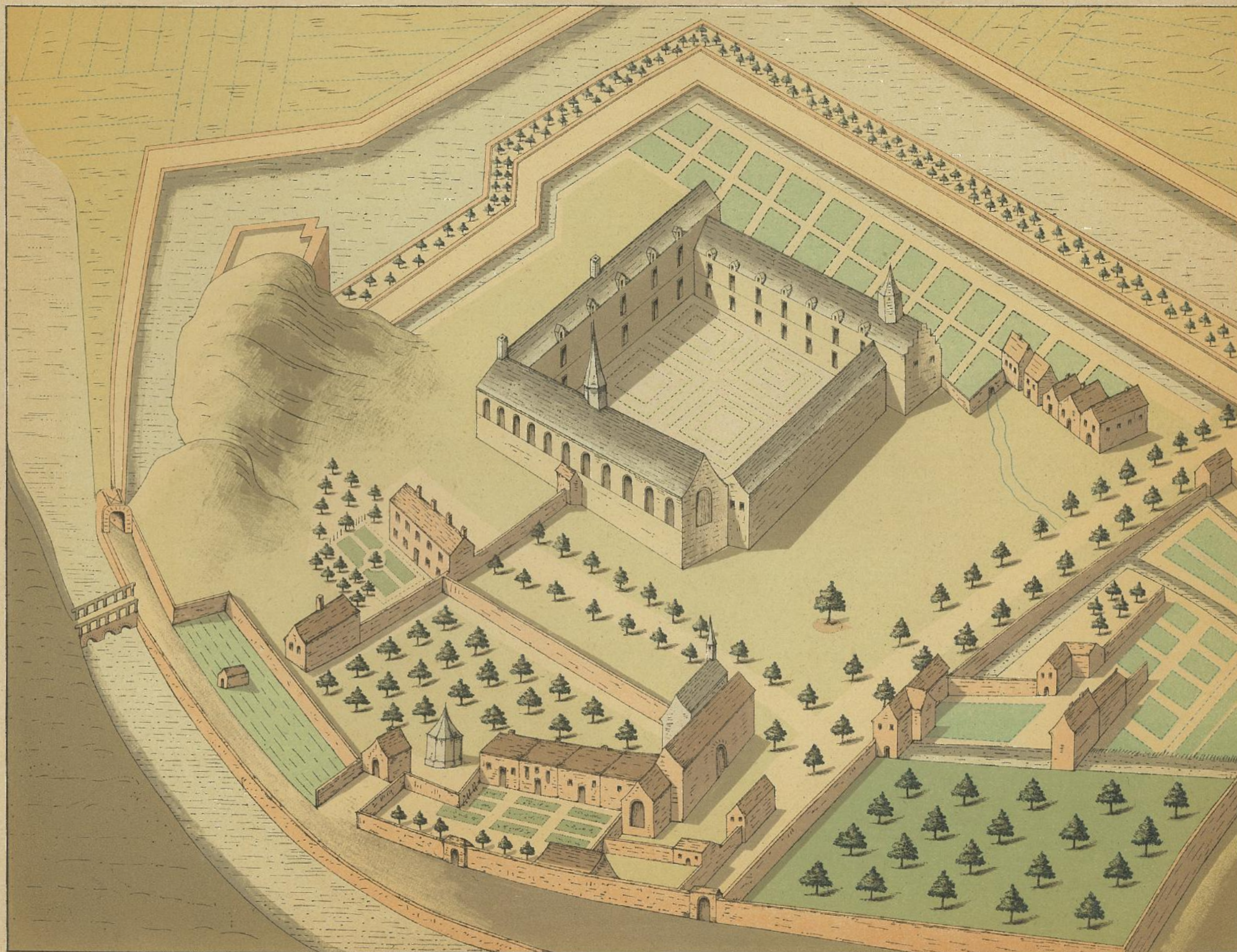
Le Secrétaire général de Préfecture absent,

Le Chef du Secrétariat général, signé C. F. MANILIUS.

A GAND, chez A. B. STEVEN, Imprimeur de la Préfecture.

VILLE DE GAND.
HÔPITAL DE LA BILOQUE.

Pl. 19.



E. Serrure, Architecte.

Réduction d'une vue à vol d'oiseau en Couleurs de 1658, sans nom d'auteur,
planche N° 54 de l'ouvrage Goetgebuur, appartenant à la bibliothèque de l'Université.

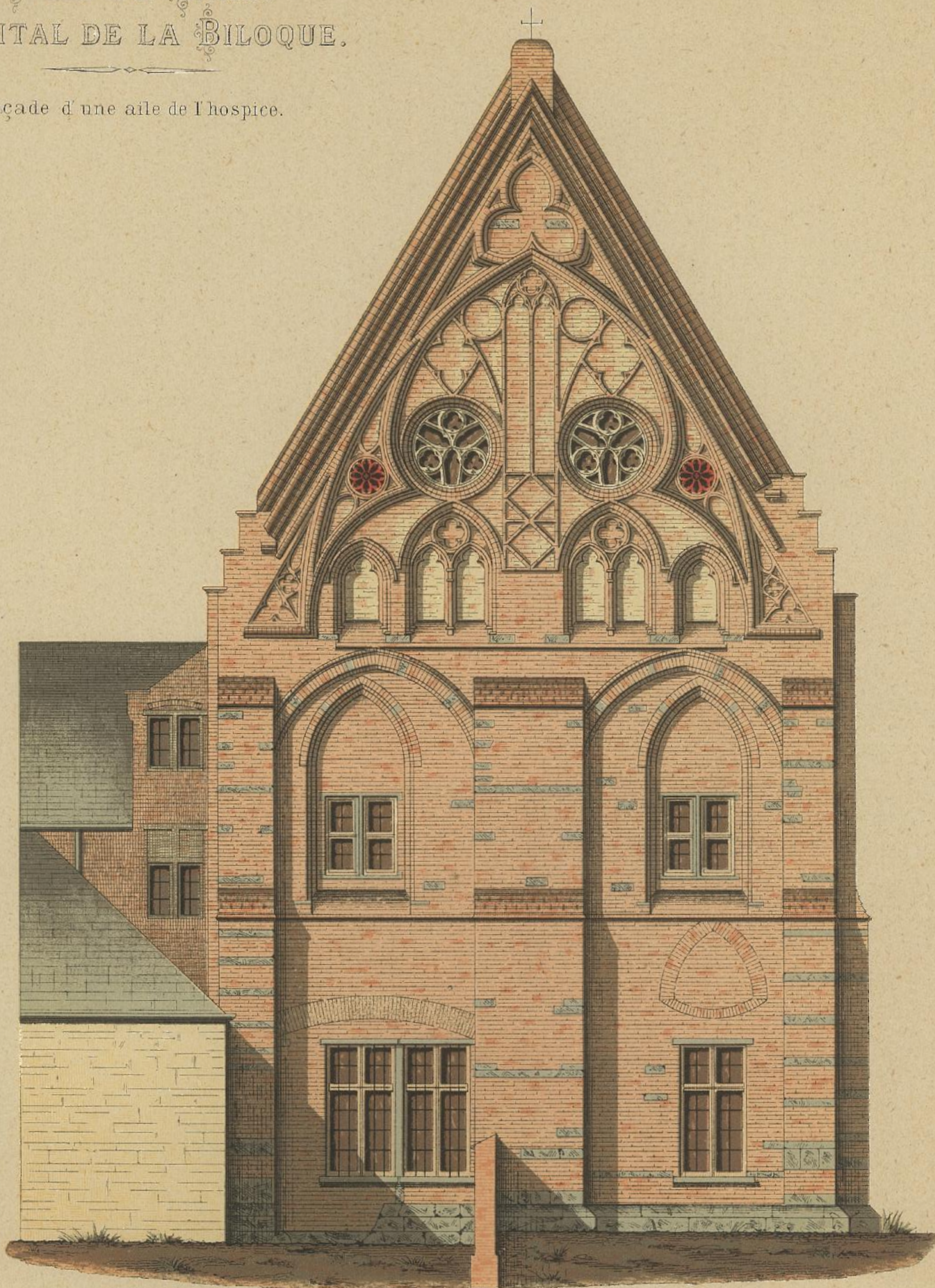
Daveluy, Litho. du Roi, Bruges.

Déposé.

VILLE DE GAND.
HÔPITAL DE LA BILOQUE.

Pl. 20.

Façade d'une aile de l'hospice.



E. Serrure, Architecte.

Daveux, Litho. du Roi, Bruges.

10 Mètres.

Déposé.

PHARMACOPOEA

BELGICA.



HAGAE-COMITIS,
EX TYPOGRAPHIA REGIA.

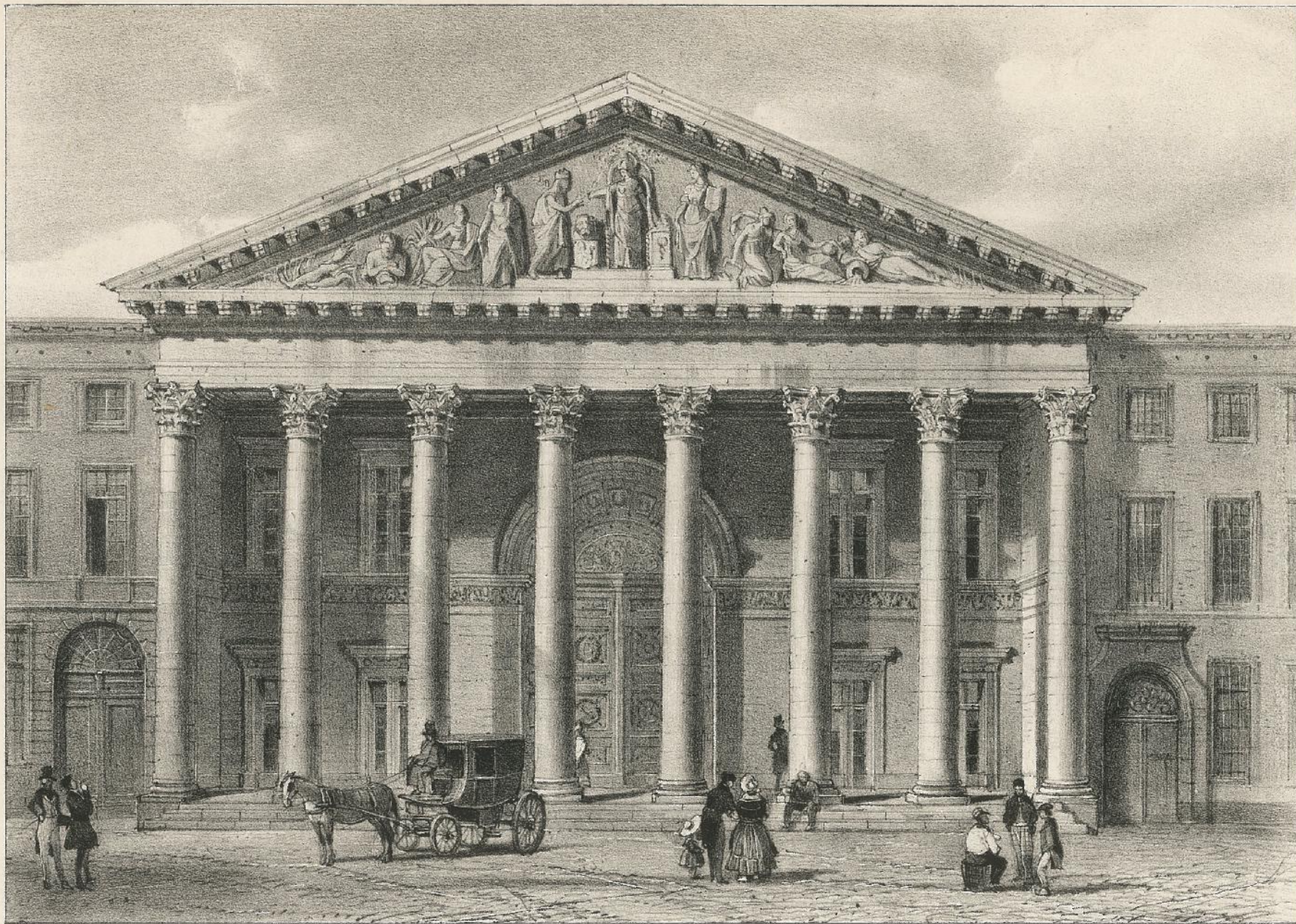
1823.

SCRIPTORES PHARMACOPOEAE BELGICAE

AD LECTOREM.

Septemdecim abhinc sunt anni, cum in lucem ederetur PHARMACOPOEA BATAVA, a viris harum rerum peritis laudata illa et multiplici usu dein comprobata. Haec quidem, ut deinceps etiam disciplinae chemicae et pharmaceuticae, incrementa in dies capientibus, esset accommodata, decretum erat, quovis sexennio appendicem operi addere earum rerum, quae ab eo inde tempore, quo Pharmacopoea Batava fuerat introducta, inventae et in usum communem adhibitae essent; singulis autem viginti quinque annis ejusdem Pharmacopoeae novam editionem parare. Huic autem decreto, quominus satisfaceret, temporum, quae viximus, injuria impedivit. Itaque appendix nulla prodiit. Novae autem editioni parandae, destinatum tempus nondum praeterierat, quum felicissimo fato eveniret, ut non tantum Hollandiae nomen et integritas, dilectissimo Principe Arausiaco summum imperium consecuto, redirent, sed et in integrum restitutae Hollandiae Belgiue provinciae in unum Belgii regnum coalescerent.

In meridionalibus vero provinciis, ut olim in septentrionalibus, nulla aderat auctoritate publica munita et ubique usu valens Pharmacopoea. Codicibus tantummodo pharmaceuticis in usum suorum civium editis paucae fruebantur civitates. Utilissima ita Pharmacopoea Gandavenses utebantur. Egregiam ad praesentem rei pharmaceuticae conditionem, eamque jam multis nominibus ad normam Pharmacopoeae Batavae exactam anno 1812, Pharmacopoeam ediderant medici Antverpienses.



Etabl. Lith. de P. Degobert, Rue de la Sablonniere, N. 5 à Bruxelles.

Fourmois Lith.

Peristyle de l'Université.

CAV'D.

Front of the University.



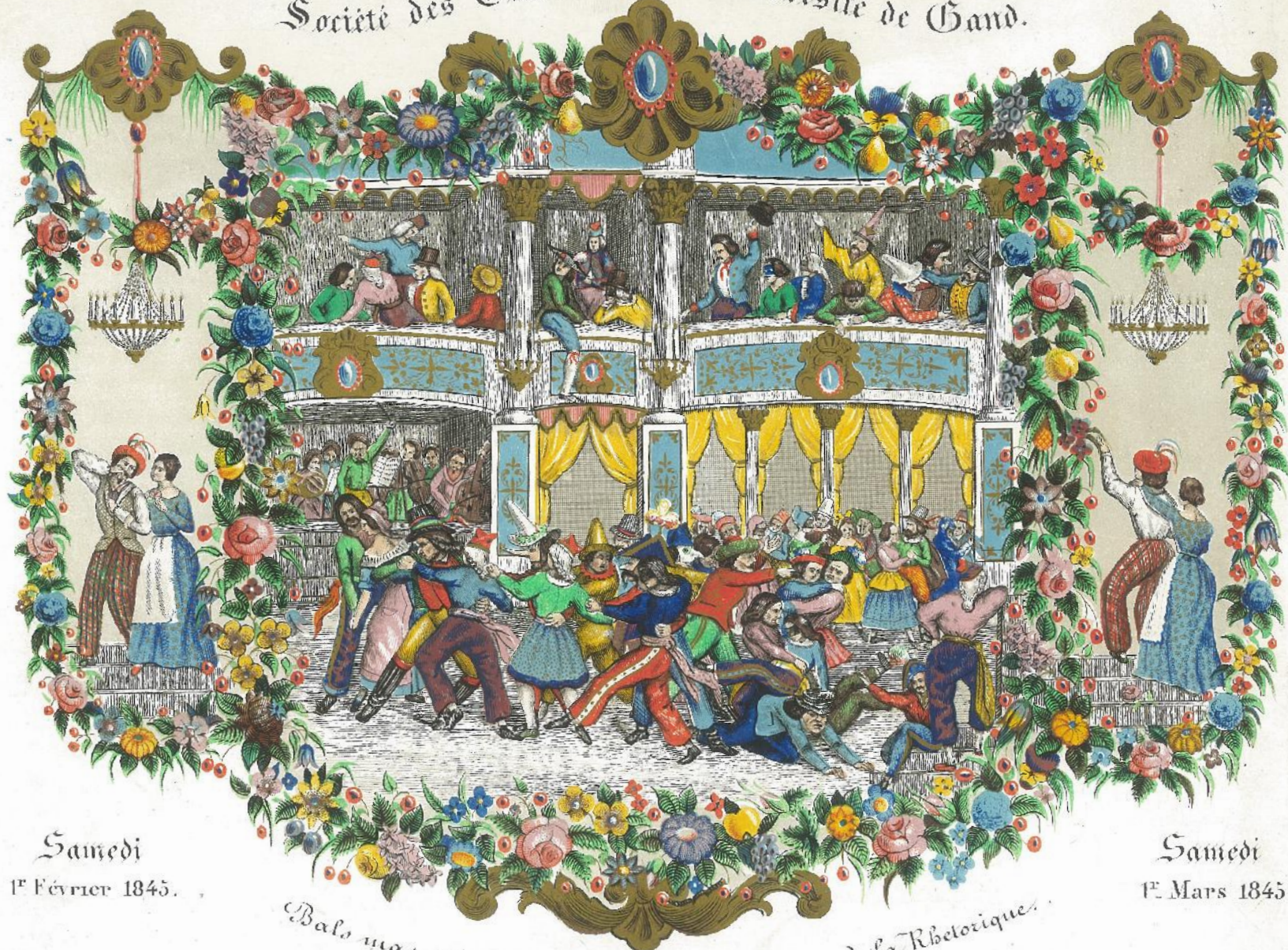
Borremans del. et lith.

Vestibule du Palais de l'Université, à Gand.

Vestibule of the Palace of the University, at Gent.

A Gand chez J. Pellizzaro, March.^d d'Estampes, rue du Soleil, N^o 3.

Société des Étudiants de l'Université de Gand.



Samedi
1^{er} Février 1845.

Samedi
1^{er} Mars 1845

Bals masqués et parés donnés au Théâtre de la Rhétorique.



Van Fensmer, Sc.

Lith. T. Van Lee, Gand

J. GUISLAIN
d'après le buste offert par ses élèves.

LA

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE

DE GAND

ET LA

MÉDECINE DOSIMÉTRIQUE

PAR LE

D^r BURGGRAEVE

Officier de l'Ordre de Léopold de Belgique et de l'Ordre du Christ de Portugal
Commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne,
Professeur émérite de l'Université,
Chirurgien principal honoraire de l'hôpital civil de Gand,
Membre titulaire de l'Académie royale de Médecine de Belgique,
Membre honoraire de la Société des médecins russes de Saint-Petersbourg,
Membre correspondant de la Société de Chirurgie
de Moscou, de la Société nationale de Chirurgie de Paris,
de l'Académie royale de Médecine de Madrid,
Membre associé étranger de l'Académie des sciences de Lisbonne,
Membre correspondant de la Société des Sciences médicales de la même ville,
de l'Académie impériale de Rio-de-Janeiro (Brésil),
Membre fondateur de la Société de médecine de Gand, etc.
Membre de la Croix-Rouge de Belgique pour secours aux militaires
blessés ou malades en temps de guerre,
Membre de l'Association Congolaise et Africaine
de la Croix-Rouge de Belgique.

1834 à 1889.

BRUXELLES
IMPRIMERIE A. LESIGNE
Rue de la Charité, 23.

—
1890

Dédicace.



A la Mémoire des Hommes de ma Génération
Fondateurs de la Société de Médecine de Gand, dont je suis
un des derniers survivants
et aux côtés desquels j'ai combattu pendant
cinquante années
pour le bien-être de la Science et de l'Humanité.

Souvenir Pieux.

D^r Burggraefe,

dans la quatre-vingt-quatrième année de son existence (1808-1890).

CATALOGUE ILLUSTRÉ
D'ALBERT KLEIN

G A N D

BELGIQUE

MAISON FONDÉE EN 1846

Exposition nationale de Bruxelles
Diplôme et médaille



BREVET D'INVENTION

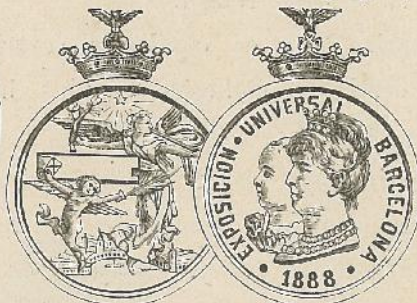
Exposition des Flandres
Médaille d'argent



Exposition internationale d'Anvers
MÉDAILLE D'OR



GRAND PRIX MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition Universelle
de BARCELONE (Espagne)



Exp. des beaux arts et des sciences de Gand
MÉDAILLE D'OR



Exposition d'agriculture et de botanique de Gand
MÉDAILLE D'ARGENT



Exposition internationale de Tournai
MÉDAILLE D'ARGENT



ALBERT T KLEIN

FABRICANT D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE DE L'UNIVERSITÉ DE GAND

Fournisseur des Hôpitaux Civils et Militaires

de l'Armée Belge,

des Bureaux de Bienfaisance,

des Chemins de fer, des Comités d'Hygiène et de Secours, etc., etc.

ORTHOPÉDISTE ET BANDAGISTE HERNIAIRE DIPLÔMÉ

Rue basse des Champs, 66 **GAND** Rue basse des Champs, 66
(près la nouvelle Université) (Belgique) (près la nouvelle Université)

TÉLÉPHONE 437

Avis.

Prière d'indiquer bien exactement les numéros des articles désirés et de se conformer autant que possible aux dénominations du catalogue, afin que l'expédition se fasse sans retard.

Les articles non compris dans ce catalogue seront promptement fabriqués d'après échantillon ou dessin et facturés au plus bas prix, mais ne seront plus repris.

Les soins les plus minutieux étant apportés à l'emballage, la maison n'accepte pas la responsabilité des dommages pouvant résulter du mauvais traitement des colis pendant le trajet. En cas de perte ou d'avarie du colis le destinataire doit faire sa réclamation à l'administration des chemins de fer.

Tout article courant envoyé à vue, ne répondant pas au désir de l'acheteur doit être rendu ou échangé en deans la quinzaine. Passé ce délai l'objet non rendu est porté en compte.

Le relevé des comptes, se fait au mois de Janvier.

Le magasin est fermé à midi les Dimanches et jours fériés.

Les lettres doivent porter bien exactement l'adresse :

ALBERT KLEIN, rue basse des Champs, 66, GAND

Adresse pour télégramme :

ALBERT KLEIN, GAND

Pour Paiement au comptant 2 % d'escompte.

Pour la table alphabétique des Matières voir à la fin du Catalogue.

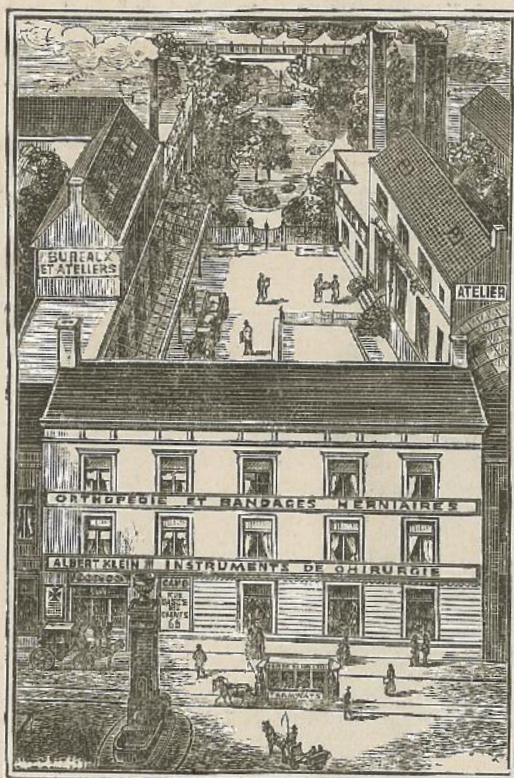
Les instruments de chirurgie aseptiques sont construits entièrement en métal sans augmentation de prix.

CATALOGUE GÉNÉRAL ILLUSTRÉ
D'INSTRUMENTS
DE CHIRURGIE

ALBERT KLEIN



GAND (Belgique)



PRÉCIS DE CHIMIE

GÉNÉRALE ET DESCRIPTIVE

EXPOSÉE

AU POINT DE VUE DES DOCTRINES MODERNES

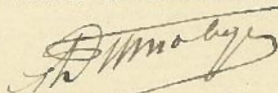
PAR

TH. SWARTS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE



TOME PREMIER

AVEC DEUX PLANCHES LITHOGRAPHIÉES ET 118 GRAVURES SUR BOIS

GAND

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE AD. HOSTE, ÉDITEUR
rue des Champs, 49

—
1887

LETTRES MÉDICALES SUR L'ITALIE,

AVEC

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LA SUISSE;

RÉSUMÉ D'UN VOYAGE FAIT EN 1838,

adressé à la Société de Médecine de Gand,

PAR

JOSEPH GUISLAIN,

PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ GOUVERNEMENTALE DE GAND, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, MÉDECIN EN CHEF DES ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS DE GAND, L'UN DES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LA MÊME VILLE; ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE DES LYNCEES DE ROME, MEMBRE CORRESPONDANT ET HONORAIRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

AVEC TRENTE-DEUX PLANCHES.



GAND,

DE L'IMPRIMERIE DE F. ET E. GYSELYNCK, ÉDITEURS

DES ANNALES ET BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE GAND.

1840.

LA MÉMOIRE

PAR

J.-J. VAN BIERVLIET

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

PARIS

OCTAVE DOIN, ÉDITEUR

8, PLACE DE L'ODÉON, 8

1902